

Chapitre 13

Énergie

En raison de facteurs géographiques et climatiques, l'énergie joue au Canada un rôle proportionnellement plus important que dans bien d'autres pays. On a besoin d'une quantité considérable d'énergie par habitant afin de fournir l'alimentation, le logement, l'habillement, les transports et les communications nécessaires pour assurer un confort matériel acceptable. La consommation d'énergie sous toutes ses formes par le Canadien moyen équivaut à 55 barils de pétrole par an, soit le deuxième chiffre en importance au monde. Les Canadiens sont habitués à un niveau élevé de mobilité personnelle ainsi qu'à des communications locales et sur de longues distances, ce qui nécessite de grandes réserves d'énergie.

Toutefois, la crise internationale de l'énergie en 1973 a entraîné une réévaluation du taux et de la nature de l'utilisation de l'énergie au Canada. On s'est intéressé de plus en plus à la conservation de l'énergie, on s'est préoccupé davantage de l'efficacité au niveau de la production et de la conversion de l'énergie et on s'est interrogé au sujet des quantités d'énergie destinées à l'exportation.

Bien que le potentiel des ressources énergétiques du Canada soit jugé considérable face aux besoins du pays qu'on prévoit pour les années à venir, 1973 a vu se manifester une inquiétude croissante au sujet de la baisse du rapport entre les réserves prouvées et la production courante, particulièrement dans le cas du pétrole. D'après les prévisions établies en 1973, en l'an 2000 les besoins énergétiques du Canada auront vraisemblablement quadruplé par rapport à ce qu'ils étaient au début des années 70; la consommation d'énergie par habitant sera de 2.7 fois supérieure à celle de 1970.

Politiques fédérales dans le domaine de l'énergie. Les politiques énergétiques actuelles s'inspirent de certains objectifs nationaux de base concernant l'obtention d'approvisionnements énergétiques suffisants à des prix concurrentiels, la protection de la sécurité nationale, l'encouragement de la mise en valeur des ressources énergétiques, l'exportation des excédents à des conditions intéressantes pour le pays, l'acquisition d'approvisionnements énergétiques à l'étranger lorsqu'ils sont plus économiques que les sources canadiennes et l'harmonisation des objectifs des politiques énergétiques avec d'autres objectifs nationaux dont ceux touchant la propriété canadienne et la protection du milieu naturel. L'équilibre des priorités entre les besoins des producteurs et des consommateurs d'énergie, les intérêts régionaux, la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux et les prix au pays pour les biens de consommation constituent les principales questions à considérer avant de formuler des politiques énergétiques pour l'ensemble du pays.

Le rapport du gouvernement fédéral intitulé *Politique canadienne de l'énergie — Phase I*, publié en 1973, présente les résultats d'études se rapportant à l'élaboration des politiques énergétiques. Il comprend un inventaire des ressources énergétiques du Canada, des estimations de la demande future d'énergie et une évaluation de l'incidence économique des diverses modalités possibles de développement. Ce rapport fournit des renseignements de base destinés à faciliter la prise de décisions en matière de politique énergétique à une période de bouleversement de la situation mondiale de l'offre et de la demande d'énergie. La crise énergétique de 1973, centrée sur l'approvisionnement mondial en pétrole et la hausse rapide des prix, a attiré immédiatement l'attention sur l'importance de nouvelles politiques nationales de l'énergie qui tiendraient compte des changements dans la conjoncture internationale qui commençaient à avoir des effets marqués sur les approvisionnements en énergie et sur les prix au Canada.

Les politiques fédérales de l'énergie sont élaborées sous la direction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministère, qui assure la coordination, l'Office national de l'énergie, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Énergie Atomique du Canada, Limitée, l'Eldorado Nucléaire Limitée, l'Office de répartition des approvisionnements en énergie, ainsi que bien d'autres ministères et organismes exercent des fonctions en matière de politique énergétique. L'élaboration de nouvelles politiques dans ce domaine doit par conséquent tenir compte des besoins et des objectifs de tous les aspects de la vie nationale.